

RAPPEL CALENDRIER PEDAGOGIQUE FIN 1^{er} SEMESTRE ET DEBUT 2^{ème} SEMESTRE 2013/2014

PREMIER CYCLE LICENCE :

13 JANVIER AU 18 JANVIER 2014	EXAMENS et RENDUS ARTS PLASTIQUES
20 JANVIER AU 25 JANVIER 2014	SEMAINE BLANCHE (plus aucun cours ni examen mais dernière séance de projet d'architecture) JEUDI 23 JANVIER 2014 DE 12H40 A 14H30 : PRESENTATION DES GROUPES DE PROJET DE 3 ^{EME} ANNEE en vue des inscriptions pédagogiques du 2 ^{ème} semestre
27 JANVIER AU 31 JANVIER 2014	RENDU DES PROJETS D'ARCHITECTURE DES 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} ANNEES
SAMEDI 1 ^{er} FEVRIER 2014	JOURNEE PORTES OUVERTES
3 FEVRIER AU 1 ^{ER} MARS 2014	3 FEVRIER AU 8 FEVRIER 2014 OPTION THEMATIQUE INTENSIVE DE 2 ^{ème} ANNEE
INTERSEMESTRE	10 FEVRIER AU 14 FEVRIER 2014 SOUTIEN AUX ETUDIANTS DE 1 ^{ère} ANNEE EN DIFFICULTE EN TECHNIQUES DE REPRESENTATION ET CONSTRUCTION
	22 FEVRIER AU 25 FEVRIER 2014 VOYAGE D'ETUDES DE 1 ^{ère} ANNEE A ROTTERDAM (PAYS BAS)
	26 FEVRIER AU 28 FEVRIER 2014 INTENSIF PLASTIQUE DE 1 ^{ère} ANNEE
SAMEDI 1 ^{ER} MARS 2014	SESSION DE RATTRAPAGE DU 1 ^{ER} SEMESTRE
3 MARS 2014	DEBUT DU 2 ^{ème} SEMESTRE

SECOND CYCLE MASTER :

13 JANVIER AU 18 JANVIER 2014	EXAMENS
20 JANVIER AU 25 JANVIER 2014	SEMAINE BLANCHE (plus aucun cours ni examen mais dernière séance de projet d'architecture) sauf MERCREDI 22 JANVIER 2014 DE 9H A 11H EXAMEN DE DROIT DE L'URBANISME MERCREDI 22 JANVIER 2014 DE 12H30 A 13H50 : PRESENTATION DES COURS DE CONSTRUCTION DE MASTER 1 VENDREDI 24 JANVIER 2014 DE 17H30 A 19H40 : PRESENTATION DES GROUPES DE PROJET DE MASTER 1 en vue des inscriptions pédagogiques du 2 ^{ème} semestre
27 JANVIER AU 31 JANVIER 2014	RENDU DES PROJETS D'ARCHITECTURE DE 1 ^{ère} et 2 ^{ème} ANNEE
SAMEDI 1 ^{er} FEVRIER 2014	JOURNEE PORTES OUVERTES
3 FEVRIER AU 1 ^{ER} MARS 2014 INTERSEMESTRE	17 et 18 FEVRIER 2014 SESSION DE RATTRAPAGE DES PFE 2012/2013
SAMEDI 1 ^{ER} MARS 2014	SESSION DE RATTRAPAGE DU 1 ^{ER} SEMESTRE ET RATTRAPAGE MEMOIRE MASTER 2
3 MARS 2014	DEBUT DU 2 ^{ème} SEMESTRE

RAPPEL : LE PROJET D'ARCHITECTURE NE PEUT PAS FAIRE L'OBJET D'UN RATTRAPAGE SAUF A TITRE EXCEPTIONNEL POUR UN CAS DE FORCE MAJEURE (MALADIE, ACCIDENT...) LAISSE A L'APPRECIATION DE L'ENSEIGNANT.